

DEL2024_09_159

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU MOULIN DU SEMPIN ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L' ASMM

Sur proposition de Maria DA SILVA.

Le Moulin de Montfermeil est l'unique moulin à vent de Seine-Saint-Denis en état de marche. Il est propriété de la Commune et a été labellisé patrimoine d'intérêt régional.

Depuis plusieurs années, la ville de Montfermeil s'engage pas à pas dans des projets qui contribuent à créer une forme de résilience alimentaire sur son territoire et forte de cette ambition, elle a souhaité retrouver une activité de meunerie au Moulin .

Dans cette optique, une Charte de Gouvernance tripartite a été élaborée avec les acteurs engagés dans l'histoire du renouveau du Moulin.

L'Association de Sauvegarde du Moulin de Montfermeil qui mène des activités à caractère pédagogiques sur ce site depuis de nombreuses années, s'engage dans ce nouveau partenariat.

DEL2024_09_159

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'Association de Sauvegarde du Moulin qui a été réactualisée au regard des objectifs de cette Charte de Gouvernance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ces éventuels avenants à venir.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Propriété des Personnes publiques,

Vu la délibération municipale du 26 mars 2002 approuvant la convention de mise à disposition du Moulin du Sempin à l'Association de Sauvegarde des Amis du Moulin (ASMM),

Vu la délibération de ce jour portant approbation de la Charte de Gouvernance qui sera signée par les 3 acteurs rassemblés autour du projet du Moulin du Sempin,

Considérant, l'activité de pédagogie et de transmission de connaissances autour des moulins menée par l'Association de Sauvegarde des Amis du Moulin (ASMM) depuis de nombreuses années,

Considérant l'intérêt d'actualiser au regard des dispositions de la Charte de Gouvernance, la convention qui définit les modalités de mise à disposition des installations liées au Moulin,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention annexée à la présente délibération
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ASMM et les éventuels avenants nécessaires à l'exercice des activités définies dans la Charte de Gouvernance

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

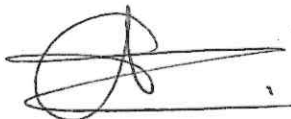
33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Kevin CAUCHIE



Le Maire,

Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

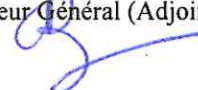
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.